



Pour l'année 2025, GEG obtient une note globale de **91 points sur 100** à l'index de l'Égalité Femmes-Hommes issu de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Cette note se décompose selon les 4 indicateurs suivants :

- L'écart de rémunération femmes - hommes : **36/40**
- L'écart de taux d'augmentations individuelles de salaire entre femmes - hommes : **35/35**
- Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité : **15/15**
- Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**

Le score obtenu cette année reflète l'engagement durable de l'entreprise en faveur de l'égalité professionnelle. Il résulte des actions menées depuis plusieurs années pour garantir une rémunération équitable, assurer les mêmes opportunités de développement professionnel pour toutes et tous, et renforcer la mixité ainsi que la représentativité au sein de l'encadrement.

Nous avons à cœur de maintenir notre niveau d'ambition pour garantir l'égalité, l'inclusion et la mixité de nos collaborateurs.

